

**République Française**

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du vendredi 8 juillet 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

Le vendredi 8 juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON (présent à partir du point n°9), Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS (présente jusqu'au point n°5).

Absents(tes) excusée(s) : M.M Laurent CLISSON (absent jusqu'au point n°8, pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Marie-Anne EON, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Léna MONNIER

Madame Sandrine BOUCARD est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2022-08/07-05 Finances/Budget annexe « assainissement » /Décision modificative n°1**

Des travaux de réhabilitation du réseau assainissement rue du Calvaire ont été effectués par l'entreprise ATEC pour un montant de 16 509.60 € TTC.

Cette dépense avait été inscrite en section d'investissement du budget annexe « assainissement » 2022 au chapitre 23 « immobilisations en cours », à l'article 2315 « installations, matériel et outillage techniques ».

Il s'avère qu'il n'y aura pas d'autres travaux de cette nature à réaliser au niveau des réseaux d'assainissement. Il conviendrait donc par une décision modificative, d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 21 « immobilisations corporelles », à l'article 2158 « Entretien et réparation de réseaux ».

Il est proposé de virer la somme de 17 000 € de l'article 2315 à l'article 2158.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en section d'investissement du Budget annexe « Assainissement » telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID : 035-213500994-20220708-BUD\_ASSAINT\_DM1-BF

**35099**

**DOMLOUP**

Code INSEE

Assainissement de Domloup

DM n°1 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**Ouverture crédits Art 2158 Rehab réseau Métairie**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2158-921 : Autres	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>